

**EDITORIAL DALYA**

**DESARROLLO DE ÁMBITOS DE LECTURA Y APRENDIZAJE S.L.**

Jilguero, 14  
11100 San Fernando  
España

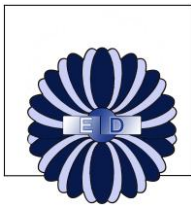
NIF: **B72187621**  
*editorial@edalya.com*  
Teléfono.: (+34)648 096 781

## **IV PRIX INTERNATIONAL À DESTINATION D'AUTEURS DE THÉÂTRE JEUNE**

Editorial DALYA lance le IV Prix International à destination d'auteurs de théâtre jeune. Le Prix essaie de stimuler les écrivains pour la création de pièces de théâtre orientées au public ado/jeune adulte et aussi de rendre accessibles créations contemporaines pour ce public.

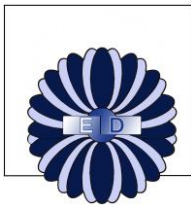
### **Règlement:**

1. Ce concours est ouvert à tous les auteurs, sans distinction de nationalité ou âge.
  - a) Une pièce de théâtre écrite par plusieurs écrivains sera acceptée. Aux effets du concours, on se considérera aussi comme auteur au groupe d'auteurs d'une œuvre collective.
  - b) La participation d'un mineur devra être autorisée par les parents ou tuteur légal.
2. Le Prix est orienté à récompenser les pièces de théâtre qui par sa thématique sont dirigées au public juvénile<sup>i</sup>.
  - a) des comédies musicales, des écritures dramatiques pour enfants ou adultes, et des écrits narratifs appartenant à d'autres genres littéraires ne seront pas évalués.
3. Une pièce de théâtre peut seulement concourir dans une des modalités suivantes :
  - a) dans la modalité A, la durée de représentation théâtrale doit être comprise entre 60 et 120 minutes.
  - b) dans la modalité B, la durée de représentation théâtrale doit être comprise entre 30 et 60 minutes.
4. Dans les deux modalités on pourra présenter un texte formé par un ensemble de pièces indépendantes.
  - a) Aux effets du concours, ce groupe de pièces se considérera comme *pièce de théâtre*.
  - b) Dans ce cas, chaque pièce devra garantir une durée minimale de représentation de 15 minutes, étant donné que la durée ajoutée des pièces devra accomplir les conditions requises du point 3.
5. La pièce de théâtre peut être écrite dans n'importe laquelle des langues officielles de l'Europe<sup>ii</sup>.



**EDITORIAL DALYA**

6. Les textes présentés devront être originaux et inédits, et ne pas avoir été récompensés dans aucun autre concours avant le moment de la décision du Jury, ni divulgués dans aucun milieu physique, sites Web ou réseaux sociaux.
7. Le Prix est doté de :
  - a) Cinq mille (**5000**) euros pour la modalité A ; un chèque de 2,400 euros plus l'édition de l'œuvre et la représentation ou lecture publique du texte.
  - b) Trois mille cinq cents (**3500**) euros pour la modalité B ; un chèque de 1,000 euros plus l'édition de l'œuvre et la représentation ou lecture publique du texte.
  - c) Les prix ne pourront pas être partagés par deux ou plus œuvres et le prix pourra être déclaré vacant seulement dans une modalité.
  - d) Les pièces finalistes seront publiées. Editorial DALYA pourra les publier dans n'importe quelle langue officielle de l'Europe.
  - e) le Jury pourra accorder si l'estime convenable des mentions spéciales, sans dotation économique.
8. Les candidatures participantes devront se déposer le 15 décembre-2019, au plus tard
9. Le concours est entièrement gratuit.
10. Chaque auteur pourra présenter un maximum de trois pièces de théâtre. La candidature doit être indépendante pour chaque œuvre.
11. Chaque inscription se compose d'un seul document que devra être déposée sur le site Internet **theatrejeune.edalya.com** ou sur le site **www.edalya.com** (→Premios→Premio Teatro Joven).
  - a) Première page du document :
    1. le titre original
    2. la modalité (A ou B)<sup>iii</sup>
    3. *l'adresse électronique.*
  - b) Deuxième page et suivantes : le texte de la pièce de théâtre.
  - c) L'autorisation, dans le cas d'un mineur.
  - d) Afin de garantir l'anonymat auprès des membres du Jury, ne pas mettre le nom.
12. La liste actualisée des pièces soumis au concours sera publiée dans les sites **theatrejeune.edalya.com** et **www.edalya.com**.
  - a) L'organisation enverra un courriel électronique aux auteurs pour confirmer la réception de la pièce.



**EDITORIAL DALYA**

- b) Les auteurs dont les pièces théâtrales ne figurent pas sur la liste ou n'ont pas reçu la confirmation de la remise de leur œuvre doivent en informer l'organisation.
  - c) Des dossiers sans adresse électronique de contact ou qui sont incorrects seront exclus le 22 décembre-2019.
13. Dans l'évaluation des travaux présentés par les postulants les critères suivants seront tenus en compte :
- a) La qualité de l'écriture dramatique du texte (style, rythme, pertinence des dialogues, construction des personnages...).
  - b) La promotion d'une cohabitation tolérante entre les jeunes et la proposition de discussions et de résolution des problèmes liés à leurs conflits.
  - c) Les facteurs qui influent sur la capacité de l'œuvre à être interprétée : nombre de personnages, des conditions techniques...
  - d) Priorité est donnée aux pièces qui n'ont pas été représentées<sup>iv</sup>
  - e) Intérêt général de la pièce de théâtre.
14. Avant le 31 décembre 2019, le jury sélectionnera 3 à 6 œuvres finalistes de chaque catégorie.
- a) La sélection sera communiquée par e-mail aux auteurs.
  - b) Les auteurs finalistes renverront leur œuvre en ajoutant à la première page leur biographie personnelle et professionnelle.
  - c) La liste des œuvres finalistes sera publiée avec mention des auteurs.
15. Le palmarès du prix sera proclamé avant 31 janvier 2020.
- a) La décision sur lauréats sera annoncée sur le site Internet de l'Editorial DALYA ([www.edalya.com](http://www.edalya.com)), leur réseaux sociaux et les médias.
  - b). Les décisions du Jury seront sans appel.
16. La livraison des montants du Prix aura lieu dans l'année 2020.
17. Les auteurs des œuvres du palmarès du Prix cèdent leurs droits de représentation théâtrale pendant deux ans (2020-2021).
18. Les participants s'engagent pour que, en cas d'être gagnants, le Prix et l'Editorial DALYA auront une exposition médiatique dans les représentations et les éditions de l'œuvre.
19. Les lauréats s'engagent à signer le contrat d'édition avec les termes habituels établis par Editorial DALYA<sup>v</sup>.



## DESARROLLO DE ÁMBITOS DE LECTURA Y APRENDIZAJE S.L.

Jilguero, 14  
11100 San Fernando  
España

NIF: **B72187621**  
*editorial@edalya.com*  
Teléfono.: (+34)648 096 781

### EDITORIAL DALYA

20. Les lauréats de ce concours accordent une autorisation non exclusive à Editorial DALYA, aux sponsors du prix et à tout membre des médias, pour utiliser leurs noms et C.V. et extraits de la pièce de théâtre gagnant dans la publicité et les reportages.
- 21.- La participation au concours implique l'acceptation sans réserve par le candidat des clauses du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury. Aucune correspondance ne sera maintenue sur les œuvres qui n'obtiennent aucune récompense.
22. Les participants auront l'obligation de communiquer à l'organisation du concours, la concession de n'importe quel prix que les œuvres présentées au concours obtiennent, avant la proclamation de la décision du Jury.
- 23.- Les participants répondent devant le convoquant de la paternité et l'originalité de l'œuvre, qui n'enfreint pas les normes de la propriété intellectuelle et elle est libre d'une réclamation de droits par tiers.
24. Le Prix sera soumis aux contributions fiscales selon la législation en vigueur
25. Le présent règlement est soumis à la loi espagnole.

---

<sup>i</sup> Les pièces de théâtre pour public âgé de 12 à 21 ans sont acceptées; une période pendant laquelle il obtient une certaine liberté légale (civile, sexuelle, pour le travail...), bien que la dépendance des parents soit maintenue. Cela coïncide normalement avec les études secondaires et universitaires. Toutefois, des thèmes tels que le mariage des filles, la prostitution des enfants, les enfants soldats, etc., peuvent être acceptables pour le concours.

<sup>ii</sup> L'esprit de ce concours est la participation de tout auteur sur un pied d'égalité, n'importe quelle nationalité, âge, orientation sexuelle et langue.

<sup>iii</sup> Le Jury pourra changer à sa discrétion la modalité de la pièce.

<sup>iv</sup> Les pièces déjà représentées peuvent concourir, mais en cas de victoire, Editorial DALYA est dispensé de l'obligation acquise à cet égard aux points 7.a) et 7.b).

<sup>v</sup> Les pièces seront publiées dans la Collection "Antonio Mesa Ruiz.